

Rapport N° 190/2020

Réponse à la motion de Madame la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler et consorts intitulée « A pied de la Morâche à la Grand-Rue »

Nyon, le 22 septembre 2020

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission, composée de Mesdames Caroline Bordier et Aurélie Hegetschweiler ainsi que de Messieurs Philippe Glasson, Philippe Kuratle, Christian Udasse, Bernard Ueltschi, Pierre Wahlen et Sacha Vuadens (président et rapporteur) s'est réunie le lundi 15 juin 2020. La délégation municipale était composée de Monsieur Maurice Gay, conseiller municipal en charge de l'Urbanisme, Mesdames Raphaëlle Probst, cheffe du Service de l'urbanisme et Laetitia Thomet, chargée de planification au sein du Service de l'urbanisme. Que toutes et tous soient remerciés de leur présence et de leurs éclairages.

Préambule

Il convient de rappeler que la réponse municipale au postulat de 2017 de notre collègue Philippe Kuratle demandant la piétonisation de la rue de la Gare en entier, de la place St-Martin et de la place Bel-Air n'avait pas satisfait la commission d'alors. En effet, la Municipalité donnait une série d'arguments pour refuser la réalisation de la demande qui n'a pas convaincu les commissaires, presque unanimes. Une motion demandant la même chose a donc été déposée à l'hiver 2019 au nom de la majorité de la commission. Notre Conseil a accepté le renvoi de cette motion à la Municipalité. Plus d'un an après, la Municipalité a revu sa position et propose au moyen du rapport-préavis 190/2020 examiné ici de répondre aux demandes des motionnaires, et propose une réflexion sur l'avenir.

Proposition de la Municipalité

Le rapport-préavis 190/2020 propose de répondre au motionnaire en rendant la rue de la Gare (à l'exception de la partie nord), la place St-Martin et la place Bel-Air entièrement piétonnes. En outre, le rapport-préavis propose également de rendre piétonne la portion de la promenade du Jura encore accessible aux automobiles, ainsi que le début de la rue du Collège. Enfin, le bas de la rue de la Morâche, ainsi que la totalité de la rue Juste-Olivier deviendraient des zones de rencontres (vitesse limitée à 20km/h).

Points essentiels

La variante retenue par la Municipalité répond quasiment à la totalité de la demande des motionnaires, et propose une réflexion étendue aux zones adjacentes. En effet, la rue de la Gare ne sera pas piétonne dans sa partie nord, prolongement de la rue de la Morâche, du moins pour un certain temps. La Municipalité propose toutefois une modification du régime de la boucle rue de la Morâche-rue de la Gare puisqu'elle deviendra, avec l'entier de la rue Juste-Olivier une zone de

rencontre, c'est à dire une zone limitée à 20km/h avec priorité aux piétons. Une modification du gabarit du croisement rue de la Gare-rue Juste-Olivier laissera plus de place aux piétons avec seulement 4 places supprimées sur les 28 que compte le secteur.

S'agissant de la rue de la Combe, qui ne sera plus accessible depuis la place St-Martin, la totalité des 9 places est conservée moyennant un changement de sens des places en épis ainsi qu'une autorisation de faire demi-tour.

Enfin, le début de la promenade du Jura devient aussi piétonne, les 6 places existantes étant supprimées.

Discussion

Certains commissaires regrettent que la solution de piétonnisation complète du secteur nord n'ait pas été retenue, moyennant évidemment une solution pour la livraison des commerces et l'accès aux personnes à mobilité réduite. La commission se réjouit toutefois de voir que le passage en zone de rencontre puisse décourager le trafic de transit à emprunter cette voie.

Certains commissaires se sont enquis de savoir si les habitants et commerçants avaient été consultés. La Municipalité a dit que des discussions avaient bien eu lieu et qu'elle avait majoritairement rencontré une adhésion au projet.

La commission croit savoir que les communes vaudoises bénéficient de facilités données par le Canton afin d'effectuer des modifications de l'espace public de manière temporaire pour deux mois, et qu'elle pourrait par la suite pérenniser ou non les installations. La cheffe de service dit que la possibilité existe en effet. Le conseiller municipal dit que cette possibilité sera examinée et que la Municipalité devrait en effet effectuer les modifications cet été déjà. La Municipalité est par ailleurs toujours favorable à des aménagements temporaires qui permettent une plus grande réactivité si des ajustements sont nécessaires.

Si la commission est assez satisfaite du projet municipal, elle s'inquiète toutefois que la pluralité des régimes de circulations au centre-ville prêterait leur lisibilité et par conséquent leur respect. Le Conseiller municipal dit entendre ces remarques et redit que le régime va encore changer ces prochaines années. Le rapport-préavis évoque en effet la fermeture de la place de la Gare au trafic individuel motorisé. La Municipalité espère toutefois que les changements de régime incitent de plus en plus le trafic de transit à changer d'itinéraire et éviter le centre-ville.

Conclusions

La commission est globalement satisfaite de voir que la demande initiale des motionnaires, datant de presque trois ans maintenant, est enfin envisagée sérieusement par la Municipalité. La commission est en effet convaincue que la piétonnisation de la place St-Martin et des zones adjacentes est un remède qui aurait dû être administré il y a longtemps déjà, et que le trafic de transit en général à Nyon, mais en particulier dans cette zone, doit être absolument découragé à la fois pour des raisons de sécurité que pour des raisons de qualité de vie des riverains et des passants.

Toutefois, la variante ne prévoyant qu'une modification de la signalisation, la commission s'étonne que la Municipalité n'ait pas profité des possibilités offertes par le Canton, pour une durée de deux mois, d'effectuer les modifications sans attendre le traitement du préavis, ce d'autant plus que la solution pour interdire le trafic n'implique que la pose de panneaux indicateurs.

Si la Municipalité a répondu qu'elle allait le faire sans délai, et qu'elle l'a même répété lors de notre Conseil du 22 juin dernier en réponse à une interpellation urgente de la même commission, force est de constater qu'elle n'a toujours rien entrepris trois mois après ces engagements.

Cette piétonnisation, au coût de mise en œuvre minime a déjà connu un postulat, une motion et une interpellation urgente. La commission demande à la Municipalité de respecter ses engagements et d'effectuer les modifications sans plus attendre.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 190/2020 répondant à la motion intitulée « A pied de la Morâche à la Grand-Rue »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte des mesures de piétonnisation du centre-ville qui seront mises en œuvre par la Municipalité dans les meilleurs délais ;
2. que le présent rapport-préavis vaut réponse à la motion du 4 mars 2019 déposée par Mesdames les Conseillères communales Hegetschweiler et Vuagniaux, ainsi que par Messieurs les Conseillers communaux Kuratle, Wahlen et Vuadens, et intitulée « A pied de la Morâche à la Grand-Rue ».

La Commission :

Mesdames Caroline Bordier et Aurélie Hegetschweiler;
Messieurs Philippe Glasson, Philippe Kuratle, Christian Udasse, Bernard Ueltschi, Pierre Wahlen et Sacha Vuadens (président et rapporteur)